

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS362/14/Add.2
9 mars 2010

(10-1245)

Original: anglais

CHINE – MESURES AFFECTANT LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LES MOYENS DE LES FAIRE RESPECTER

Rapport de situation de la Chine

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 mars 2010 et adressée par la délégation de la Chine au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Chine – Mesures affectant la protection des droits de propriété intellectuelle et les moyens de les faire respecter* (WT/DS362)

La Chine soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

À sa réunion du 20 mars 2009, l'Organe de règlement des différends a adopté le rapport du Groupe spécial concernant le différend *Chine – Mesures affectant la protection des droits de propriété intellectuelle et les moyens de les faire respecter* (WT/DS362). Le 15 avril 2009, la Chine a informé l'ORD de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD en la matière.

La décision du Comité permanent de la onzième Assemblée populaire nationale concernant la modification de la Loi sur le droit d'auteur de la République populaire de Chine a été adoptée à la 13^{ème} réunion du Comité le 26 février 2010. La Chine a mis en œuvre les recommandations et décisions de l'Organe de règlement des différends concernant la Loi sur le droit d'auteur.

Les propositions d'ordre législatif en vue de la modification du Règlement sur la protection des droits de propriété intellectuelle par l'Administration des douanes ont été présentées au Conseil des affaires de l'État pour examen. La Chine continuera de travailler à la modification du Règlement, conformément à ses procédures législatives en vigueur, afin de résoudre la question.
